

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2014 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean Claude, Mme CANDELIER Evelyne, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, DERYCKE Hervé, Mme DUCONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PINTE Patricia, M. LEONARDIS Thierry.

Excusés : Mme MOREAU Nicole (procuration à M. SALLIO Michel), Mme PETIT Maryvonne (procuration à M. BUISSET Laurent), M. GAILLIARD Pascal (procuration à M. PRUVOT Dominique)

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Pour la circonstance, la présidence est donnée à M. Michel SALLIO, 1^{er} Adjoint, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14.

Le Conseil Municipal est invité à voter le Compte Administratif, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :

- Dépenses de Fonctionnement : 422 831,04 €
- Recettes de Fonctionnement : 518 838,44 €
- Dépenses d'Investissement : 174 342,41 €
- Recettes d'Investissement : 187 262,93 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 215 187,59 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 97 183,61 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 50 545,00 €, et la section d'investissement par un excédent de 97 183,61 €, un besoin de financement au compte 1068 n'est pas à prévoir. C'est donc de 215 187,59 € dont nous disposerons pour le budget 2014 (compte 002).

Le Compte Administratif 2013 est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que les comptes de gestion 2013 dressés par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ; **ADOpte** le compte de gestion 2013, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation en date du 18 Décembre 2013 a été lancée auprès de 4 entreprises. La prestation devra inclure la GEO localisation des réseaux sur toute la durée du contrat. Trois réponses ont été déposées dans le délai, à savoir le 15 janvier à 17 h :

- SAS Daniel DEVRED de Dechy pour un montant de prestation de 11,50 € HT/an/ par foyer lumineux,
- SAS SATELEC de Hénin-Beaumont pour un montant de prestation de 15 € HT/an/par foyer lumineux,
- SAS EIFFAGE ENERGIE de La Bassée pour un montant de prestation de 24,60 € HT/an/par foyer lumineux.

Mr le Maire propose de retenir l'offre de la Société DEVRED à Dechy, la moins-disante, pour une durée de contrat de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien de l'éclairage public pour une durée de 5 ans à la Société DEVRED, ZAC du Luc 59187 DECHY pour un prix de 11.50 € H.T. par an et par foyer lumineux, ainsi que le bordereau de prix joint relatif aux lampes, transformateurs, matériels divers et coût de la main d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 19 octobre 2013, une consultation a été lancée auprès de 6 entreprises. Trois réponses ont été déposées dans les délais, à savoir le 25 novembre à 17h00 :

- LG Froid à Bugnicourt pour un montant de 2 440.00 € HT/an et de 360.00 € HT en option pour l'Eglise ;
- SA Fidon Sanitaire à Douai pour un montant de 2 351.35 € HT/an et de 360.00 € HT en option pour l'Eglise ;
- SARL Delforge à Sin le Noble pour un montant de 1 659.48 € HT/an et de 360.00 € HT en option pour l'Eglise.

Mr le Maire propose de retenir l'offre de la SARL Delforge à Sin le Noble, la moins-disante, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de passer le contrat d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude avec l'entreprise DELFORGE, 547 rue Voltaire, 59450 SIN-LE-NOBLE, pour une durée de 3 ans pour la somme de 1 659,48 € H.T. par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

AVENANT AU MARCHÉ DU PLU

Vu la délibération du 5 avril 2012 par laquelle le Conseil municipal a adopté le marché passé avec le Cabinet Environnement Conseil de Roost-Warendin relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant initial de 19 850,00 € H.T. ; Vu la proposition d'avenant pour des réunions supplémentaires dans le cadre de la mission du PLU pour un montant de 2 250.00 € Ht ; Considérant que ces réunions supplémentaires sont liées au contexte particulier du projet présentant un besoin de compléments indispensables à l'aboutissement de la mission ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant au marché initial passé avec Cabinet Environnement Conseil de Roost-Warendin, pour des réunions supplémentaires dans le cadre de la mission du PLU pour un montant de 2 250.00 € Ht ; **AUTORISE** le Maire à signer ce document.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Résultat de la consultation :

1. Remplacement des appareils de chauffage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 21 janvier 2014, une consultation restreinte a été lancée auprès de 4 entreprises. Les délais de réponse étaient fixés au 14 février 2014. Trois réponses ont été déposées dans les délais :

- SARL MDE Climatisation à Bugnicourt – offre non-conforme ;
- SARL LG FROID à Bugnicourt – offre conforme pour un montant de 11 067.18 € HT ;
- SARL LAIGNEL à Auchy-les-Mines – offre conforme pour un montant de 9 814.88 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de remplacement des appareils de chauffage à la salle des fêtes à l'entreprise SARL LAIGNEL à Auchy-les-Mines pour un montant de 9 814.88 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

2. Remplacement des menuiseries

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'appel d'offres a été lancé et le délai des réponses était fixé au 21 février à 17h. Les offres seront transmises au maître d'œuvre pour l'analyse.

EVEOLE – CARTE DE TRANSPORT SMTD

Mr le Maire précise que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) l'a saisi afin de statuer sur la participation de la commune sur les cartes « JOB » - « OR » - « RSA » au titre de l'année 2014. La commune peut prendre en charge tout ou partie de la participation :

- de 42 € relatif à la carte OR personne âgée
- de 5 € relatif à la carte JOB
- de 15 € relatif à la carte RSA

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de prendre à la charge de la commune 25% de la participation, soit :

- Carte « OR » : 10.50 € par an et par carte,
- Carte « RSA » : 3.75 € par trimestre et par carte,
- Carte « JOB » : 1.25 € par mois et par carte.

SIDEN-SIAN : Retrait de commune – Compétence Eaux Pluviales

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 21 Décembre 2011 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 20 janvier 2006 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes de l'Artois avec transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » sur le territoire des communes d'ACQ, ECURIE, ETRUN, MAROEUIL, MONT SAINT ELOI, NEUVILLE-SAINT-VAAST et ROCLINCOURT,

Vu la délibération de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST en date du 11 mars 2013 sollicitant son retrait du SIDEN-SIAN et donc la reprise de la compétence « Eaux Pluviales »,

Vu la délibération n° 21 du Comité du SIDEN-SIAN en date du 30 Avril 2013 approuvant ce retrait, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le retrait du SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE SAINT VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »

CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS – CAD/COMMUNE

Vu la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prévue par l'article 1520 du Code Général des Impôts ; Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en date du 21.12.2007 instaurant une Redevance Spéciale; Considérant qu'il convient de renouveler la convention au vu des nouvelles dispositions financières, soit 1 026.00 €/an au lieu de 658,80 € ; après avoir pris connaissance du projet de convention ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de conclure une nouvelle convention relative à la collecte des déchets entre la CAD et la Commune.

AMENAGEMENTS DE LA RD 643 (Rénovation de l'éclairage) - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée sur l'enfouissement des réseaux le long de la RD 643 qui traverse la Commune. Il précise que les travaux comprennent la rénovation de l'éclairage public. Le montant estimé des travaux relatifs à l'éclairage public est de 50 482.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de solliciter des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de la réserve parlementaire.

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr VENDEVILLE Freddy, 11 rue de la Fontaine – véranda- accord tacite
- Mr OUAZZANE Messaoud, 39 route Nationale – rehaussement toiture, pose des fenêtres-accord tacite
- Mr LOCUFIER François-Xavier, 18 rue de Fressain – piscine – en cours

→ Permis de construire

- Mr ALEO Guillaume, Lot 8 rue de Fressain – maison individuelle – en cours
- Mr CAGNEUX Serge, Lot 5 rue de Fressain - maison individuelle – en cours
- Mr BRUNET Florian – 46 rue de Fressain – maison individuelle – en cours
- Mr MARTINACHE, Mme BLANCHOZ, 8 route Nationale - maison individuelle – en cours
- Mr BOCCADORO LG FROID, ZAC de la Tuilerie – modification de PC 059117 12 D0006 – en cours

POINTS DIVERS

- ❖ **Le magasin LECLERC** – Par une décision du 15 janvier 2014, Le Conseil d'Etat a annulé la décision du 14 novembre 2012 par laquelle la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a refusé d'accorder à la SCI « TILLOY BUGNICOURT », l'autorisation préalable requise en vue de la création d'un supermarché « E. LECLERC », à Bugnicourt. Par cette même décision, l'Etat a été condamné à verser la somme de 1 000 € à la commune de Bugnicourt. De ce fait, la SCI « TILLOY BUGNICOURT » pourra déposer une demande de permis de construire pour un magasin de 2 000 m² de surface

commerciale. L'implantation de ce magasin est le résultat de la ténacité de la commune et de la Communauté d'agglomération du Douaisis. Une très grande satisfaction pour nous tous.

- ❖ **A la demande de la famille, la ferme, dite « Podevin » dans la rue de la Rose, change le nom.** Nous l'appellerons désormais « Bugnicourt - Bergerie centre bourg »
- ❖ **Avenant à la convention opérationnelle « Bugnicourt - Bergerie centre bourg »** délibéré lors du Conseil du 26/11/2013 - Mr le Maire donne des explications concernant la programmation de travaux et la contribution financière pour la démolition (80% à la charge de l'EPF) Le groupe Habitat du Nord étant désigné comme opérateur sur ce projet prendra en charge cette participation de 35 857.03 € dans le cadre de l'acquisition du terrain préalable à la réalisation de l'opération.
- ❖ **Projet d'événement Kermesse GNiste** – l'association Les Sang-Dragons basée à Douai et l'association De Profundis basée à Arras, représentées par Mr LOISON Adrien, Bugnicourtois, souhaite organiser une rencontre entre des personnes qui, à travers le jeu de personnages, interagissent dans un monde fictif le week-end du 14 et 15 juin 2014 à Bugnicourt. Un campement sur le thème médiéval fantastique sera monté. Ils attendent environ 150 participants. Ils demandent un accès au site de la fête du bœuf à titre gracieux, l'accès aux sanitaires, à l'électricité et à l'eau potable. De plus pour les animations : l'autorisation de faire du feu dans la fosse et de tracer des lignes blanches pour délimiter des terrains, et la mise à disposition des tables et des chaises d'usage extérieur. Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette manifestation.
- ❖ **Demande d'utilisation du terrain de la fête du bœuf** – depuis un certain temps, les éleveurs des chiens interviennent sur le terrain de la fête du bœuf. Afin de régulariser la situation et pouvoir continuer cette activité, Mr STAQUET José, éleveur de Masny, a transmis la demande officielle par courrier du 5.02.2014 à la mairie. Mr le Maire demande l'avis du conseil municipal. Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des voix, a donné un avis défavorable. De ce fait, un arrêté municipal sera pris afin de réglementer l'utilisation du terrain dit « de la fête du bœuf ».
- ❖ **Elections Municipales du 23 Mars 2014** - les tours de permanences au bureau des élections sont présentés à chaque conseiller. Mr le Maire rappelle aux candidats que la vie privée et familiale doit être respectée. Tout débordement pourra entraîner des poursuites pénales.

Avant de clore la séance, Mr le Maire remercie le Conseil Municipal pour le travail effectué ces six dernières années.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 8 Mars - – Concours de belote organisé par le Club de Foot à la salle des fêtes
- ❖ D. 16 Mars - Un après-midi dansant organisé par Le Club de l'Amitié à la salle des fêtes
- ❖ D. 23 Mars – Elections Municipales – 1^{er} Tour
- ❖ D. 30 Mars - Elections Municipales – Second Tour
- ❖ D. 13 Avril – Exposition de voitures anciennes organisée par l'APEB